

CONSEIL MUNICIPAL

20 OCTOBRE 2022

COMPTE RENDU

SEANCE OUVERTE : 20 H 01

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
LE VINGT OCTOBRE,**

Le Conseil municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 07 octobre 2022, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET, Maire,**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur JAMET, Maire
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LÉGER, Mme TROUZIER-ÉVÊQUE, M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULÉ
Adjoints
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Mme CAPBLANC-SAKR (arrivée à 20 h 08), M. FABRE
Mme AUBIN, M. GUEUDIN, Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD, Mme HELT, M. SAGBOHAN,
Conseillers délégués
M. BOISCO, M. PERRET, M. KERGOAT, Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, Mme SAIDI, Mme CHRISTIN, M. LEGUEIL, M. HEURFIN, M. FLEURIER
Conseillers municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. GORZA	à	Mme TROUZIER-ÉVÊQUE
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	Mme SAIDI
M. LAMARCHE	à	Mme CHRISTIN

ABSENT M. ZAMBUJO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ENGUERRAND

M. le Maire salue les Sannoisiens présents dans la salle ainsi que ceux présents via Facebook. La caméra a été changée de place pour que ce soit plus visuel. Il salue donc M. KERGOAT, qui vient d'arriver : soit ce dernier est finalement à l'heure, soit le Conseil commence en retard.

I^{er}, II^e et III^e COMMISSIONS

*** VIE DES ASSEMBLEES – Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022 – Approbation**

RAPPORTEUR : M. JAMET

Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions :

M. HEURFIN

M. FLEURIER

POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – POLITIQUE DE LA VILLE – Convention – quartier pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Bas des Aulnaies-Carreux Fleuris à Sannois

RAPPORTEUR : MME CAPBLANC

La loi de programmation pour la Ville et cohésion urbaine de 2014 a réaffirmé l'action de la politique de la Ville dans les quartiers prioritaires à travers le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) et qui cible 200 quartiers d'intérêt national et 250 quartiers d'intérêt régional présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants à l'échelle nationale.

Le quartier prioritaire de la politique de la Ville Bas des Aulnaies-Carreux Fleuris-Fontaine Bertin a été identifié en 2015 comme quartier d'intérêt régional pouvant bénéficier du concours de l'Anru. Le périmètre d'intervention du dispositif Anru, initialement programmée sur les communes de Sannois et Franconville, a été recentré sur la commune de Sannois suite au retrait de Franconville.

Dès 2016, des études sociales et urbaines ont été menées dans le cadre d'un protocole de préfiguration. Habitants, partenaires institutionnels (Anru, Préfecture, DDT), techniciens, acteurs locaux et élus ont été concertés, permettant de définir une stratégie du NPNRU visant à réintégrer le quartier dans un processus de développement. Le NPNRU à Sannois doit permettre de :

- désenclaver et reconnecter ces deux quartiers (Carreux Fleuris et Bas des Aulnaies) à la ville,
- favoriser la mixité sociale et urbaine à travers la création de programmes neufs en accession ;
- améliorer le cadre de vie par la création d'espaces publics et privés lisibles et sécurisés, la réhabilitation des immeubles vétustes, etc.

Le plan de financement du programme de renouvellement urbain représente un montant global de 30 millions d'euros d'investissement, tous maîtres d'ouvrage confondus. Les concours financiers Anru alloués au projet d'ensemble s'élèvent à 8,7 millions d'euros dont 4,5 millions en subventions et près de 4 millions d'euros en prêt bonifié Action logement, sachant qu'Action logement est le premier financeur du logement social.

Les opérations menées par la Ville de Sannois dans le cadre de ce programme de renouvellement urbain représentent un montant global d'investissement de 8,3 millions d'euros, un concours de l'Anru de 4,3 millions, dont 1,9 million de subventions. Le reste à charge pour la commune s'élève à 3,9 millions d'euros. C'est donc un parti pris de la Ville d'investir pour le renouveau de ces deux quartiers, qui avaient été quelque peu oubliés.

S'agissant des opérations qui vont se concrétiser au niveau du Bas des Aulnaies :

- Une réhabilitation très qualitative a déjà été mise en œuvre par le bailleur Logirep avant même la signature de la convention (isolation thermique extérieure et salles d'eau revues pour 215 logements), entraînant un retour très positif des habitants.
- La Ville de Sannois va acquérir et démolir trois pavillons, ce qui permettra d'ouvrir le quartier et de le désenclaver en créant un mail paysager, et de prolonger ce dernier jusqu'au milieu de la résidence pour pouvoir traverser jusqu'au passage donnant sur Ermont.
- Deux programmes, de 20 et 28 logements en accession sociale, seront réalisés par les opérateurs Foncia Logement (avec Action logement) et LogiH.
- Une résidentialisation des logements aura lieu.

Sur le quartier des Carreaux Fleuris, cela se traduit essentiellement par :

- la démolition par Erigere de son parking silo, source de grosses nuisances aujourd'hui, et la reconstitution d'un parking aérien de 126 places ;
- la reconstruction d'un city stade – celui-ci se trouvant aujourd'hui sur le parking silo – ;
- la construction par Erigere de 50 logements en accession sociale (deux lots de 20 et 30 logements) avec un parking souterrain pour les nouveaux propriétaires ;
- la reprise des voies adjacentes, avec essentiellement un passage sécurisé piéton jusqu'à l'école Gaston-Ramon ;
- une résidentialisation par le bailleur Erigere, avec une reprise des accès des immeubles qui ne sont pas aujourd'hui opérationnels.

Au bénéfice de l'ensemble des habitants du QPV, d'autres opérations complémentaires s'inscrivent également dans le cadre du NPNRU :

- le réaménagement et l'agrandissement du groupe scolaire Gambetta a déjà vu le jour, avec l'extension de l'école élémentaire, la construction d'une maternelle, la reconstruction d'une restauration scolaire et la création d'un ALSH ;
- l'ouverture du centre social Espace Éliane-Chouchena depuis 2019, qui est présent entre les deux quartiers du QPV ;
- la création d'une maison du projet, obligatoire dans le cadre du NPNRU, qui se trouvera à proximité de l'Espace Éliane-Chouchena et qui permettra de présenter et solliciter les habitants par rapport à d'où l'on part, d'où l'on vient, ce qui est prévisible et, au fur et à mesure, ce qui est attendu des prochains aménagements.

La convention quartier pluriannuelle de renouvellement urbain Bas des Aulnaies-Carreaux Fleuris a été déposée pour instruction auprès des services de l'État début juillet.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la présente convention de renouvellement urbain Bas des Aulnaies-Carreaux Fleuris et ses annexes, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder aux éventuelles corrections matérielles et modifications mineures de la convention qui interviendraient dans le cadre de la finalisation de l'instruction,

d'autoriser M. le Maire à signer le projet de convention, ses annexes et avenants, ou tout autre document afférent, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter pour les opérations de maîtrise d'ouvrage communale les subventions correspondantes auprès des divers financeurs.

M. HEURFIN observe que Franconville ne participe donc plus à ce projet, initialement commun, qui est la continuité de celui entamé en 2016 et qui trouvera son aboutissement en 2026. Lors d'un précédent conseil municipal, la Gauche écologique et solidaire avait jugé bon que ces quartiers bénéficient de cette possibilité d'améliorer le cadre de vie des populations, mais elle avait pointé aussi que bien d'autres à Sannois mériteraient pareille préoccupation, car leurs populations y vivent à peu près la même chose que celles des Carreaux Fleuris, notamment.

M. HEURFIN trouve les documents fournis très intéressants, car ceux-ci confirment ce qu'il sait, ce qu'il pense, ce qu'il voit et ce qu'il vit dans la discussion, c'est-à-dire des quartiers d'une extrême pauvreté. Des choses ont déjà été réalisées depuis 2016. Cette nouvelle étape prend en compte les effets de la pauvreté dans ces quartiers. Toutefois, en lisant ce qui avait été décrit à l'aune de ce qui se produit aujourd'hui, M. HEURFIN note certes la résidentialisation, les espaces verts, les plans de circulation, etc., mais n'est pas certain de l'aboutissement de ce qui a été décrit comme un projet à terme car cela dépasse l'intervention de la Ville et de l'État, lequel État pourrait faire mieux dans différents domaines. En effet, pour les populations vivent mieux dans ces quartiers, il faudra faire plus que ce projet lui-même et les sommes qui y sont mises. M. HEURFIN rappelle les enjeux de cohésion sociale, de développement économique d'emplois, d'implantation d'activités économiques, de cadre de vie et les questions de sécurité. Or, pour quelque chose qui a été décrit cinq ou six ans plus tôt, il constate que peu de choses ont changé. Bien d'autres choses sont à faire dans ce domaine pour que les populations vivent mieux, à commencer par la lutte contre le chômage. Il observe en effet que les documents décrivent un chômage très important (près de 20 %) dans ces quartiers. S'agissant de la mixité sociale, il évoque la politique du logement en France et, de fait, à Sannois. Par le passé, avec la possibilité d'accéder à des logements sociaux, aidés, pour lesquels existait l'aide à la pierre, il existait une diversité de population et une mixité de personnes qui ne souhaitaient pas forcément devenir propriétaires d'un logement, et vivaient bien en compagnie de cadres, ingénieurs, techniciens, mais aussi d'OS, de personnes qui n'avaient pas beaucoup de moyens mais avaient du travail. M. HEURFIN a connu cela, et c'était sa vie. Cela se passait bien. Du jour où des plafonds très bas ont été mis en place, les quartiers populaires – M. HEURFIN rappelle que « populaire » n'est pas un gros mot – ont été transformés. M. HEURFIN regrette cette mixité, cette vie de bâtiment, où les amicales de locataires fédéraient les choses. Ceux qui aspiraient à un peu mieux gagner leur vie, par leur travail, leurs études, etc., ont été exclus, au prétexte de faire de l'effort. Or, quand on fait de l'effort, on est puni ensuite.

M. HEURFIN indique que lorsqu'il habitait en HLM, il a commencé comme ouvrier. À force d'efforts, il a mieux gagné sa vie. Du coup, on l'a mis dehors en lui disant qu'il gagnait trop. M. HEURFIN n'avait pas envie d'être propriétaire. Son cas n'est pas le seul. Une ségrégation sociale a été mise en place dans ces quartiers, où ont été entassés les plus démunis, les plus précaires – car ceux qui avaient des petits salaires étaient aussi ceux qui perdaient le plus rapidement leur emploi. Ce sont des populations d'origine immigrée ou émigrée avec des petits salaires. Le résultat, c'est une ghettoïsation. Il ne s'agit pas de dire que M. le Maire est responsable, mais de « mettre l'église au milieu du village ». Les sommes considérables ou importantes mises pour la rénovation de ces quartiers – et c'est bien normal – ne suffiront pas pour améliorer la vie de ces personnes.

M. HEURFIN parle par ailleurs de l'insécurité, qui n'est pas forcément physique, évoquant le trafic de drogue, etc., sans réponse appropriée – même s'il en est question dans une délibération suivante, qui sera cependant insuffisante. Ces petits trafics sont soulignés dans le rapport, et rien ne change, la situation s'aggrave. Sans aller jusqu'à dire que les solutions proposées sont un cautère sur une jambe de bois, cela ne suffit pas et des batailles sont amenées sur les questions de l'emploi, des salaires, de sécurité.

M. HEURFIN précise que son groupe votera cette délibération, comme il votera les deux suivantes.

M. le Maire juge que M. HEURFIN était très inspiré ce soir et il partage une partie de ses propos. Évidemment, les efforts faits par la Ville, par l'État et tous ceux qui subventionnent Sannois ne suffisent pas à redorer totalement le blason des quartiers. M. le Maire, tout comme M. HEURFIN, a connu les quartiers populaires. Lorsqu'il était enfant, son parrain était prof de maths au collège Ronceray à Bezons – et M. HEURFIN a été son élève –, et il habitait un HLM rue Robert Branchard à Bezons. M. le Maire allait le voir tous les dimanches, car, contrairement à ses parents, ce parrain avait la télé. Dans cet HLM, il y avait des ouvriers, des cadres, des techniciens. Ce monde vivait très bien. Il n'y avait pas d'insécurité et c'était plutôt riche de culture et assez riche d'économies – M. le Maire observe qu'à cette époque-là, les ouvriers avaient des salaires décentes. Il demande qui a appauvri l'État. Il revient sur les surloyers évoqués par M. HEURFIN et demande quels sont les gouvernements qui ont mis les surloyers et fait fuir les personnes des logements sociaux : ce ne sont pas forcément les gouvernements de droite. Ce n'est pas plus la droite qui a assommé l'école de la République : c'est la gauche. M. le Maire demande qui est monté au créneau quand un principal d'un collège de Toulouse a fouillé les cartables des enfants qui avaient de la drogue, pour essayer de mettre un peu de sécurité et de morale civique dans son école : Martine AUBRY et d'autres ministres de cet acabit. M. le Maire demande qui traite de populistes ceux qui ont un discours qui se veut populaire : pas forcément la droite, ni les communistes non plus d'ailleurs, mais des personnes qui sont actuellement au pouvoir et qui assèchent totalement le débat. Aujourd'hui, il faut cesser d'avoir peur, employer les mots qui conviennent et dire la vérité à ceux qui doivent la recevoir. Le logiciel de la police, de l'école, de l'industrie doit changer. Il faut cesser avec ce libre-échange qui assèche totalement les rapports sociaux et les rapports humains, et se poser enfin la seule question qui vaille pour que les personnes retournent au vote : pour quoi vote-t-on ? M. le Maire demande quel est le projet, quel est le cap à tenir. S'agit-il de voter pour un État européen ou pour un État nation ? Non seulement personne ne le sait aujourd'hui, mais M. le Maire dénonce l'hypocrisie terrible des Européistes, qui font croire qu'ils sont nationaux, à coups de commémorations, de dates historiques, de marches blanches, etc., et constate que ces derniers prennent les populations pour des imbéciles. Ils constituent en effet un État européen contre le gré et la volonté du peuple. Ils « jouent du violon » pour faire croire encore à un État-nation. M. le Maire pointe toutes les conséquences : une police et une justice affaiblies, une population arrivant de l'Afrique subsaharienne et de partout en Europe et qui n'est pas contrôlable. Tout cela provient du fait que l'État a été démoli. Il n'y a plus de frontières. Dès qu'une loi se vote à l'Assemblée nationale, la Cour européenne des droits de l'homme se manifeste. M. le Maire rejoint donc M. HEURFIN.

L'Anru, le NPNRU sont de bonnes choses, il faut le faire, mais il faudra se poser des questions de part et d'autre de l'échiquier pour savoir ce qui est souhaité et fixer un cap au peuple de France. Pour l'instant, ce peuple ne voit pas le cap. Or, quand le peuple ne voit pas le cap, il ne va pas voter et se désintéresse.

S'agissant de la présente délibération, M. le Maire remercie Mme CAPBLANC pour son suivi remarquable du projet ; le service de Michel BRUNO, pour tout ce qui est de l'ordre de la

politique de la Ville ; l'État, avec lequel Sannois a de très bonnes relations, mais aussi les bailleurs sociaux, qui ont enfin travaillé à embellir le logement de leurs locataires. M. le Maire souligne que l'équipe municipale n'a pas attendu cette convention pour avancer. La réhabilitation de l'école Gambetta fait partie de la politique de la Ville, tout comme le nouvel accueil de loisirs et même le stade Coutif, dont M. le Maire rappelle qu'il est ouvert 7/7 jours pour les jeunes et pour les anciens. Tout cela, l'équipe municipale l'a fait parce qu'elle s'est fixé un cap, qu'elle suit.

M. le Maire observe que si le temps de la politique n'est pas le temps du citoyen, cela rend parfois la politique très rude. Il est ainsi possible d'œuvrer, de se donner des objectifs parfois sans en voir le fleurissement, du fait de mensonges ou de manières de concevoir la politique qui ne sont ni celle de M. le Maire, ni celle de M. FLEURIER ou de M. HEURFIN. M. le Maire évoque ainsi l'Ehpad de l'école Gambetta, dont le projet n'a pas été lancé par la présente majorité municipale, qui sera pourtant celle qui l'inaugurera. Sans doute parce que la politique rude, les combats, parfois, dépassent certaines limites, que M. le Maire s'efforce toutefois de conserver car cela lui semble absolument nécessaire. Il encourage d'ailleurs les élus de la majorité à garder cette morale, à suivre ce cap et à ne pas se laisser démoraliser, pour qu'en 2026, il soit possible d'offrir à ces deux quartiers une nouvelle géographie et une tranquillité publique, laquelle sera conservée en renforçant la police municipale, la police de nuit de l'Agglomération et la vidéoprotection, en s'appuyant évidemment sur l'espace social Chouchena – M. le Maire évoque ici la délibération à venir sur les éducateurs qui seront mis en place dans les quartiers – et en faisant confiance aux élus, aux cadres et aux agents de la ville de Sannois, mais aussi aux habitants qui, pour la plupart, sont des personnes de bonne volonté et prêts à travailler pour le bien-être de tous.

M. le Maire procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DST – Convention de rétrocession dans le domaine public du réseau assainissement dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers Carreaux Fleuris et Bas des Aulnaies

RAPPORTEUR : M. WILLIOT

Le quartier prioritaire de la politique de la Ville Bas des Aulnaies-Carreaux Fleuris-Fontaine Bertin obtenu le soutien de la Région et a été retenu par l'Agence nationale de renouvellement urbain en 2015 pour faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, conformément aux objectifs du contrat de Ville. Le projet de renouvellement urbain porté par les communautés d'agglomération du Val Parisien, d'intérêt régional, portant sur les quartiers Carreaux Fleuris et Bas des Aulnaies à Sannois, et Fontaine-Bertin à Franconville, a été validé en comité d'engagement le 3 avril 2019. Lors du Copil de l'Anru du 22 octobre 2021, le retrait du projet visant le secteur Bertin à Franconville a été acté. Le NPNRU, de ce fait, se déroule donc exclusivement sur la ville de Sannois, dans le quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV) sur deux secteurs :

- le quartier des Carreaux Fleuris, surface aménagée de 15 090 m² environ ;
- le Bas des Aulnaies à Sannois, surface aménagée de 12 034 m² environ.

Les objectifs globaux du projet, en lien avec le contrat de Ville visant l'égalité de chances et la lutte contre toutes les formes de discrimination, en s'appuyant pour cela sur quatre leviers :

- la cohésion sociale, en favorisant l'éducation et l'égalité des chances ;
- le développement économique et l'emploi, en permettant l'accès à un emploi et en suscitant l'implantation d'activités économiques ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, en améliorant les conditions de vie des habitants du quartier et en réduisant les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires ;
- la sécurité, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits et aide aux victimes.

Pour atteindre ses objectifs, structuration de l'espace public est nécessaire. Cela implique des cessions foncières d'espaces publics déclassés sur le quartier Bas des Aulnaies et le quartier des Carreaux Fleuris, et la libération d'équipements publics présents (cf. annexe 4 de la convention).

En amont, il est indispensable que les réseaux d'assainissement, dont la compétence est détenue actuellement par la Communauté d'agglomération du Val Paris, soient rendus à la commune pour qu'elle puisse vendre le foncier concerné. En effet, pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence assainissement exercée par la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Sannois a mis à disposition de l'EPCI l'ensemble du réseau d'assainissement par convention valant procès-verbal de mise à disposition. Il est toutefois entendu que d'ici les travaux de construction et le réaménagement des espaces publics, la Ville récupérera le foncier ayant vocation à redevenir du domaine public. L'Agglomération reprendra alors la gestion de l'assainissement sur les espaces publics.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet de convention de rétrocession dans le domaine public du réseau d'assainissement dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers Carreaux Fleuris et Bas des Aulnaies, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous actes et pièces s'y rapportant.

M. HEURFIN observe qu'une rétrocession est demandée et pointe les lourdeurs administratives qu'impliquent ces agglomérations. M. le Maire évoquait précédemment les relations entre la nation et l'Europe, mais il serait aussi possible de parler des relations entre la Ville et l'Agglomération, car il existe des similitudes dans les comportements.

Là, une rétrocession est faite à la Ville, après que celle-ci a fait une cession à l'Agglomération. Une rétrocession est faite pour travailler sur le foncier et, à l'issue de ces travaux (réaménagement, vente éventuelle d'une partie de terrain, etc.), il va falloir encore rétrocéder. Pour M. HEURFIN, cela ne tient pas debout. Il signale que ce sera la même chose pour la délibération suivante, où une partie de l'éclairage a été rétrocédée, mais c'est la Ville qui change les ampoules. Des « machins » alourdissent le fonctionnement des communes et d'autres administrations.

Par ailleurs, M. HEURFIN remarque que, comme chacun peut le remarquer, les éclairages sont éteints vers minuit ou 1 heure du matin.

Une élue indique que l'extinction se fait à 1 h 30.

M. HEURFIN, qui rappelle avoir été élu, avec des responsabilités, par le passé, indique s'être souvent posé la question de l'éclairage de la commune en termes de sécurité. Des éclairages de sodium ont été développés à un moment donné pour avoir un plan d'éclairage toute la nuit. L'objectif n'était pas simplement d'avoir le plaisir de la lumière dans la ville, mais c'était lié à des exigences de sécurité, afin d'avoir le moins d'ombre possible. Aujourd'hui, pour des questions économiques qui ne sont pas de la responsabilité du maire,

les ampoules sont éteintes, mais M. HEURFIN s'enquiert si les conséquences ont été envisagées et si quelque chose a été mis en place pour s'assurer de la sécurité que ne permet plus l'éclairage.

M. le Maire remarque que M. HEURFIN s'est un peu éloigné de la délibération. Il juge par ailleurs ce dernier un peu sévère vis-à-vis de l'agglomération. M. le Maire la voit plutôt comme la possibilité de faire des choses que la Ville ne pouvait faire toute seule et qu'il est possible de faire à plusieurs, notamment pour l'éclairage public. Il indique ainsi qu'il a été décidé de réduire grandement les investissements à l'agglomération pour investir davantage sur les leds. Pendant trois ans, Sannois va donc mettre des leds partout, et M. le Maire n'est pas sûr que la Ville aurait eu les moyens de tenir cette décision au niveau de la commune. Là encore, il s'agit de se pencher sur le sujet très important de la décentralisation, c'est-à-dire la manière d'étagéer les différentes compétences et les différentes strates de pouvoir. C'est un sujet législatif.

S'agissant de la sécurité, M. le Maire fait état des chiffres de juillet, août, septembre. Il n'y a pas plus d'insécurité avec l'éclairage toute la nuit qu'avec cette coupure entre 1 h 30 et 4 h 45. M. le Maire explique cependant avoir eu une remarque du commissaire de police, qui faisait part de la gêne des équipes. En effet, lors de certaines interventions, les équipes se retrouvent dans la nuit noire face aux délinquants : lorsqu'ils sont sur une affaire, ils ont besoin, pour que le malfaiteur soit pris et condamné, qu'il y ait flagrant délit. Or, ils ne peuvent l'obtenir que lorsque le cambrioleur a pénétré dans les maisons. Là, effectivement, ils peuvent prendre un cambrioleur dans la rue avec un pied-de-biche et toute la panoplie du cambrioleur, et il ressortira immédiatement. M. le Maire estime que cela devrait interroger le pouvoir législatif : on ne se promène pas avec un pied-de-biche à 3 heures du matin impunément. Il faudrait que les députés se penchent sur le sujet, afin que les policiers soient plus efficaces, même la nuit.

Pour l'instant, Sannois est sur un arrêté Agglomération-maire qui dure six mois, et M. le Maire se dit persuadé que l'éclairage ne sera pas remis en place toute la nuit, d'autant qu'il existe des questions écologiques : trop utiliser l'éclairage n'est pas très bon pour l'empreinte carbone. Toutefois, cette décision a avant tout été prise pour des raisons économiques, même si elle est habillée de raisons écologiques. Pour le reste, les raisons sont techniques.

M. le Maire procède au vote.

Accord du Conseil à l'unanimité

POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE – DST – Convention de rétrocession dans le domaine public du réseau d'éclairage public dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers des Carreaux Fleuris et Bas des Aulnaies

RAPPORTEUR : M. WILLIOT

Le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin a obtenu le soutien de la région et a été retenu par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) en 2015 pour faire l'objet d'un Projet de Renouvellement Urbain dans le cadre du NPNRU, conformément aux objectifs du contrat de ville.

Le projet de renouvellement urbain porté par la Communauté d'Agglomération du Val Parisien d'intérêt régional, portant sur les quartiers « Carreaux Fleuris » et « Bas des Aulnaies » à Sannois et « Fontaine Bertin » à Franconville, a été validé en comité d'engagement du 3 avril 2019.

Lors du COPIL de l'ANRU du 22 octobre 2021, le retrait du projet visant le secteur Bertin à Franconville a été acté. Le NPNRU, de ce fait, se déroule donc exclusivement sur la ville de Sannois dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sur deux secteurs :

- Le quartier des Carreaux Fleuris : La surface aménagée est de 15 090 m² environ.
- Bas des Aulnaies à Sannois : La surface aménagée est de 12 030 m² environ.

Les Objectifs globaux du projet NPNRU en lien avec le contrat de ville visent l'égalité des chances et la lutte contre toutes les formes de discriminations, en s'appuyant pour cela sur 4 leviers :

- La cohésion sociale, en favorisant l'éducation et l'égalité des chances.
- Le développement économique et l'emploi, en permettant l'accès à un emploi et en suscitant l'implantation d'activités économiques.
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain, en améliorant les conditions de vie des habitants des quartiers et en réduisant les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.
- La sécurité, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits et aide aux victimes.

Pour atteindre ces objectifs, une restructuration de l'espace public est nécessaire.

Cela implique des cessions foncières d'espaces publics déclassés sur le quartier Bas des Aulnaies et le quartier des Carreaux Fleuris, et libérés des équipements publics présents (CF. Annexe 4 de la convention).

En amont, il est indispensable que les réseaux d'éclairage public, dont la compétence est détenue actuellement par la Communauté d'Agglomération du Val Parisien, soient rendus à la commune pour qu'elle puisse vendre le foncier concerné.

En effet, pour rappel, par délibération du conseil communautaire n°D-2015-32 du 22 juin 2015, la Communauté d'Agglomération Le Parisien (CALP) a acté la prise de compétence facultative relative à l'aménagement, la gestion, l'entretien, la maintenance et la rénovation des réseaux d'éclairage public, y compris la signalisation des carrefours à feux à l'exclusion des illuminations festives, pour l'exercer en lieu et place de ses communes membres, et notamment de la commune de Sannois.

Par convention valant procès-verbal de mise à disposition, conclue le 21 octobre 2015, la commune de Sannois a mis à disposition de la CALP les biens nécessaires à l'exercice de la compétence susvisée.

Au 1er janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Val Parisien, EPCI issu de la fusion de la CALP et de la Communauté d'Agglomération de Val et Forêt et de l'intégration de la commune de Frépillon, a repris la compétence relative à l'éclairage public et la signalisation tricolore et, de fait, les biens mis à dispositions par la commune de Sannois.

Il est toutefois entendu qu'à l'issue des travaux de construction et de réaménagement des espaces publics, la ville récupérera le foncier ayant vocation à redevenir du domaine public. L'agglomération reprendra alors la gestion de l'éclairage sur les espaces publics.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de rétrocession dans le domaine public du réseau d'éclairage public dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers Carreaux Fleuris et bas des Aulnaies et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous actes et pièces s'y rapportant.

Accord du Conseil à l'unanimité

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS

POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE – VILLE/CCAS – Convention de coopération entre la Ville de Sannois et le centre communal d'action sociale (CCAS) – Avenant n° 2 portant modification de l'annexe 1

RAPPORTEUR : MME JACQUET-LEGER

Une convention entre les deux établissements a été établie et il faut pouvoir clarifier ce qui relève du CCAS et incombe à sa gestion – le CCAS ayant son budget propre – et ce qui relève de la Ville et incombe à la gestion de celle-ci.

Le présent avenant a pour objet de clarifier le patrimoine du CCAS, avec l'ajout patrimoine du CCAS d'un camion frigorifique pour le portage des repas et de deux véhicules de transport accompagné collectif et individuel, ceux qui servent au Stibus et au Sti, lesquels connaissent un grand succès auprès des seniors.

Mme Jacquet-Léger évoque le local sis 2 rue « Paul Verveine », remis à disposition de la Ville, suscitant les rires dans l'assemblée. Elle indique qu'elle a pensé à l'infusion du soir.

M. le Maire s'amuse de la confusion et doute que Verlaine ait bu de la verveine.

M. HEURFIN suggère qu'il a pu la boire en liqueur.

Des idées d'utilisation existent déjà pour ce local. Elle récupère par ailleurs un local Algeco auprès de l'espace Éliane-Chouchena, pour lequel la Ville a aussi de bonnes idées d'utilisation, entre autres axées vers la jeunesse. Ce local est bien situé, facile d'accès, sur un beau terrain, bien identifié.

La Ville en profite pour changer officiellement la dénomination du centre La Passerelle, qui devient donc l'espace Éliane-Chouchena.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 2 de la convention de coopération entre la Ville de Sannois et le CCAS.

M. FLEURIER demande si le projet d'épicerie sociale et solidaire est abandonné et à quel projet il est fait référence avec le nom « Maison du projet ».

M. le Maire répond, pour cette dernière question, qu'il s'agit du projet NPNRU, dont il a été question dans la première délibération.

Mme JACQUET-LÉGER répond que le local n'était pas propice au projet d'épicerie sociale et solidaire car il demande beaucoup de travaux et que, dans sa disposition et son accessibilité, il n'était pas très bien pensé pour cette destination. Le projet n'a donc pas été lâché, mais il semble plus pertinent de le faire ailleurs, où ce sera beaucoup mieux.

Accord du Conseil à l'unanimité

RESSOURCES

POLE RESSOURCES – VIE DES ASSEMBLEES – Rapport n° 1 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) : Évaluation des charges transférées – Approbation

RAPPORTEUR : M. PORTIER

M. le Maire observe que la Clect est en quelque sorte l'épicerie de l'Agglomération : on y calcule ce qui rentre, ce qui sort au niveau des transferts.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) est chargée d'émettre les rapports permettant au Conseil communautaire statuer sur le montant des attributions des compensations définitives.

Ce premier rapport concerne la prévention spécialisée, dont il sera question un peu plus loin. À compter du 1^{er} janvier 2022, cette prévention spécialisée n'est plus de la compétence de l'Agglomération. Ainsi, il y a eu lieu de procéder au calcul des charges rétrocédées pour ces cinq communes, dont les dépenses et les recettes de fonctionnement sont calculées sur les trois derniers exercices, à savoir :

- pour la ville d'Eaubonne : 51 255 € ;
- pour la ville d'Ermont : 89 832 € ;
- pour la ville de Franconville : 57 488 € ;
- pour la ville de Montigny-lès-Cormeilles : 58 240 € ;
- pour la ville de Taverny : 38 250 €.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport n° 1 de 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Accord du Conseil à l'unanimité

2 abstentions :

M. HEURFIN

M. FLEURIER

POLE RESSOURCES – VIE DES ASSEMBLEES – Rapport n° 2 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) : Évaluation des charges transférées – Approbation

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Sur le même principe que pour la délibération précédente, la commission locale d'évaluation des charges (Clect) est chargée d'examiner les rapports pour la Zac d'Ermont-Eaubonne 2022. Selon l'accord initial, il est mis fin à la diminution des attributions de compensation au titre de la Zac Ermont-Eaubonne, pour ces deux communes, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le rapport n° 2 de 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Accord du Conseil à l'unanimité**2 abstentions :****M. HEURFIN****M. FLEURIER****POLE RESSOURCES – VIE DES ASSEMBLEES – Attributions de compensation définitives 2022 CAVP – Approbation**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Cette délibération concerne le montant des attributions de compensation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect). Ce montant a été approuvé par la délibération du 6 décembre 2021. Le tableau en note permet de constater que le montant est identique à celui de 2021, c'est-à-dire 3 344 354 €. Il récapitule les attributions de compensation définitive pour l'exercice 2022.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce montant pour 2022.

Accord du Conseil à l'unanimité**2 abstentions :****M. HEURFIN****M. FLEURIER****POLE RESSOURCES – VIE DES ASSEMBLEES – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le centre communal d'action sociale de Sannois pour la passation et l'exécution du marché public de transport routier collectif**

RAPPORTEUR : MME JACQUET-LEGER

La présente délibération porte sur la Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et le centre communal d'action sociale de Sannois pour la passation et l'exécution du marché public de transport routier collectif. Cette convention est déjà passée en CA du CCAS mardi dernier et a été approuvée.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la présente convention.

Accord du Conseil à l'unanimité**POLE RESSOURCES – FINANCES – Budget 2022 – Décision modificative n° 3**

RAPPORTEUR : MME ABDELOUHAB

Cette décision comporte deux dossiers, en grande partie purement techniques. Le tableau détaillé en annexe montre un rajout de crédit pour les indemnités de fonction des élus locaux. Certains élus cotisent à la Carel. La mairie cotise à hauteur de 50 %. Sur la ligne 6521, c'est la seule dépense de fonctionnement. Le reste, soit 190 500 €, est représenté par des frais

d'études, mis sur le compte 2031. Quand ces frais d'études se transformeront en travaux, ceux-ci passeront sur le compte 2313.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 3.

M. HEURFIN remarque que cette somme n'est pas mise sur un compte d'études pour payer les travaux. Les frais d'études prévus au budget prévisionnel restent des frais d'études. Qu'il y ait ensuite un déplacement par chapitre pour aller payer des travaux est tout à fait normal, mais ce n'était pas fait pour cela. Cependant, la somme porte sur près de 200 000 € envisagés pour des frais d'études et que la Ville ne conservera pas s'il est question qu'elle l'utilise pour payer des travaux. De ce fait, ces frais d'études n'ont pas lieu d'être. M. HEURFIN constate qu'un peu d'argent a été mis, dans la fabrication du budget, pour le reprendre ensuite. La Gauche écologique et solidaire, qui n'a pas voté le budget, ne votera pas plus cette décision modificative, non parce qu'elle ne serait pas d'accord contre le fonctionnement de la ville sur un certain nombre de points, mais sur le principe.

M. le Maire remarque que l'intérêt de ce jeu de bascule est de récupérer la FCTVA. Il juge que l'observation de M. HEURFIN montre que ce dernier est un vieux briscard de la politique, tout comme eux.

Accord du Conseil à la majorité

2 contre :

**M. HEURFIN
M. FLEURIER**

5 abstentions :

**M. PONCHEL
Mme SAIDI
Mme CHRISTIN
M. LEGUEIL
M. LAMARCHE**

POLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES – Centre intercommunal de gestion – Convention de mise à disposition assistant social – Renouvellement

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Les missions de l'assistant social qui peut être mis à disposition sont les suivantes :

- assurer un suivi budgétaire auprès des agents et prévenir des problèmes différents, et notamment de surendettement ;
- établir des dossiers administratifs d'ordre familial et orienter les agents vers les administrations compétentes c'est-à-dire les accompagner dans toutes leurs difficultés, y compris celle de logement, en matière de santé, de mutuelle et de prévoyance.

La commune participe aux frais d'intervention du CIG à concurrence des heures de travail effectives accomplies. Le temps de travail retenu est estimé à deux vacations journalières par mois mensuels de 817 €.

La convention conclue entre la ville de Sannois et le CIG arrive à son terme le 28 novembre 2022. Il est envisagé de la renouveler pour une durée de trois ans.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition d'un assistant social avec le CIG.

Accord du Conseil à l'unanimité

POLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES – Création de trois postes de médiateur dans le cadre de la stratégie de prévention de la délinquance

RAPPORTEUR : MME TROUZIER-ÉVEQUE

La tranquillité et la sécurité publiques sont des éléments essentiels de la politique conduite par la majorité municipale. Ainsi, le 12 mai dernier, a-t-il été décidé de relancer le conseil local de sécurité de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR). Cet outil de concertation, d'échange et de partage d'information entre la ville et les différents partenaires a vocation à redynamiser et formaliser le partenariat sur les questions relatives à la prévention, à la sécurité, à la tranquillité publique d'une part et au soutien à la fonction parentale, à la déscolarisation des plus jeunes et à la réussite éducative d'autre part.

À l'occasion de la première séance de ce CLSPDR, de nombreuses attentes ont été formulées et quatre axes ont été retenus :

- le premier axe à l'intention des jeunes ;
- le deuxième contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ;
- le troisième sur la tranquillité et la sécurité publiques ;
- autour de la gouvernance et de la communication de ce CLSPDR.

Le déploiement de cette stratégie ambitieuse pour la ville nécessite de nombreuses ressources matérielles, techniques, financières et humaines. La direction générale, les services et les élus s'organisent pour mobiliser de nouvelles ressources financières auprès des partenaires. Des locaux sont nécessaires au déploiement des actions au cœur des quartiers. Cette recherche locale est en cours avec des négociations auprès des bailleurs sociaux. Des négociations ont également été lancées avec l'État pour doter le territoire de poste d'adultes relais, soit trois postes à temps plein, un médiateur jeunesse et deux médiateurs sociaux urbains. Par ailleurs, ce dispositif devra être complété plus tard par trois postes d'éducateurs spécialisés.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider la création des trois postes de médiateur dans le cadre de la stratégie de prévention de la délinquance.

M. FLEURIER se félicite, avec M. HEURFIN, de la relance du CLSPDR, d'autant que la gauche écologique et solidaire avait souhaité à plusieurs reprises. Les mesures prises au profit des quartiers sensibles, ainsi qu'ils sont encore trop souvent appelés, sont souvent insuffisantes et l'installation de médiateurs sera une très bonne chose. Cette initiative gagnerait sans doute à être accompagnée d'ilotage pour la prévention. M. FLEURIER demande ce qu'il faudrait faire pour que la police nationale soit de nouveau présente sur le territoire communal.

M. le Maire répond que la police nationale est présente. Ils sont beaucoup moins nombreux au poste de police de Sannois mais beaucoup plus nombreux au poste de police d'Ermont, ce qui permet au commissaire de police de mieux redispacher ses effectifs sur le terrain. M. le Maire l'a rencontré récemment et ce dernier lui a dit qu'ils étaient très souvent dans certains quartiers de Sannois, ce qui n'est pas très bon signe. En ce moment, les rixes sont nombreuses entre Franconville, Ermont et Sannois dans le quartier des Loges, qui constitue

un stade – M. le Maire dénonce ici l'urbanisme fou qui crée une sorte de ghetto, non pas social mais urbain – dans lequel des personnes se retrouvent avec leur manche de pioche, etc. La police est donc présente. Les relations sont bonnes entre la police mutualisée, la police municipale et la police nationale. Certes, ce n'est jamais suffisant et, comme le dirait M. HEURFIN, « le compte n'y est pas », mais il n'est pas possible de dire qu'ils ne sont pas présents.

M. le Maire a eu le commissaire de police au téléphone durant l'après-midi car, avec sa directrice de cabinet et des agents de l'urbanisme, il avait assisté à une bagarre, dont ils ont séparé les participants. Ils ont pris des photos, pour le suivi de la plainte, et emmené le jeune agressé au commissariat d'Ermont pour qu'il puisse porter plainte, plainte dont le commissaire de police s'est saisi tout de suite. M. le Maire constate donc que la police nationale est très présente sur le territoire, même s'il faut oublier le vœu, émis voilà une trentaine d'années, d'avoir un commissariat de 30 agents à Sannois : ce temps-là est fini, et il faut déjà se réjouir d'avoir des personnes qui prennent des plaintes. Une police est nécessaire sur les villes concernées (Franconville, Ermont, Sannois). M. le Maire observe que le commissaire de police est très compétent.

M. HEURFIN rappelle que le Président de la République s'était engagé à développer une police de proximité, dont il n'est aujourd'hui plus question. Si, pour M. HEURFIN, les fonctionnaires de police font bien leur travail, ils ne sont cependant pas assez nombreux. Il faut une police de proximité à pied, dans les quartiers, et pas pour jouer au foot avec les habitants mais pour accompagner. M. HEURFIN salue la décision de M. le Maire, discutée avec l'État, de mettre en place des médiateurs. Toutefois, il observe qu'il manque la partie prévention, voire répression. Il dit assumer ce propos, que lui reprocheront peut-être les Verts. Il faut la sécurité par tous les bouts. Ce qui est mis en place par l'équipe municipale convient à son groupe, mais cette police régaliennne nationale, pour faire l'ilotage de la proximité et empêcher ce qui se passe dans le cadre de l'urbanisation mais pas uniquement. L'urbanisation, avec les incivilités, ne favorise pas les choses, même s'il se souvient que de nombreuses personnes ont voulu habiter les Loges lorsqu'elles ont été construites. Il a ainsi connu des quartiers qui aujourd'hui sont la proie des trafics, comme le Luth à Gennevilliers, aujourd'hui démolit. L'ancien Maire avait imaginé une vie locale au Luth, avec une rue commerçante et une vie de quartier. Au départ, tout le monde voulait habiter là, mais, le temps passant, avec la crise, il a fallu démolir les bâtiments car la possibilité avait été donnée à une faune de s'adonner aux trafics et aux incivilités. Cela s'est passé de même aux Grèves, à Colombes. L'urbanisation n'est donc pas la seule responsable. M. HEURFIN suggère ainsi d'aller faire un tour avenue Marchand à Courbevoie, derrière le cimetière. Les habitants y sont empilés les uns par-dessus les autres et se saluent d'un balcon à l'autre. Ils ont tous du travail et de l'argent.

M. le Maire est d'accord. Il a connu les Loges 30 ans plus tôt – il y a même rencontré son épouse – et c'était très calme, avec de très beaux appartements.

M. HEURFIN demande si l'épouse de M. le Maire est toujours contente.

M. le Maire lui suggère de lui demander lui-même : elle est derrière M. HEURFIN. Quoiqu'il en soit, ce dernier a raison : ce n'est pas qu'une question d'urbanisation. Pour M. le Maire, vu la pauvreté de l'État – qui s'est enlevé tous ses pouvoirs et qui doit téléphoner à Bruxelles pour savoir ce qu'il doit faire –, la vraie police de proximité, c'est la police municipale et la police de l'agglomération. Une des solutions envisageables serait d'avoir une législation donnant plus de pouvoir de sécurité, voire de justice, aux personnes de

proximité. En effet, aujourd'hui, quand un policier attrape un délinquant, il s'agit souvent d'un mineur – le commissaire de police dit « mijeur », car c'est en réalité un majeur. La police établit donc un papier pour que ce délinquant rencontre le juge. Or, s'il signe le papier aujourd'hui, il ne rencontrera le juge qu'en mars 2024. M. le Maire demande comment un jeune peut se construire si la sanction encourue ne vient qu'un an et demi après. Pour lui, cela ne tient pas la route une seule seconde. Il indique avoir répondu récemment à un manifeste de l'Amif (Amicale des maires d'Île-de-France) en leur proposant que le maire, qui connaît bien ses administrés, soit aussi le juge sur la petite délinquance.

M. le Maire l'a pratiqué lorsqu'il était directeur d'école, ainsi qu'il l'a raconté au préfet. Quand il est arrivé à l'école Jules-Ferry, chaque récréation voyait son lot de bagarres au sang. Comme il s'interrogeait sur cette situation, il a décidé d'assurer toutes les récréations. À chaque fois qu'un enfant faisait une bêtise, quelle qu'elle soit, celui-ci avait droit à une petite punition : les grands avaient un verbe au présent et les petits une ligne d'écriture, et, tous les matins, il ramassait les feuilles. Six mois plus tard, un jeune instituteur est venu dans l'école et lui a demandé ce qui s'était passé pour que ce soit aussi calme. M. le Maire lui a répondu qu'il avait fait le boulot. Il avait mis en place, dans un seul homme, tous les pouvoirs (justice, enseignement, action sociale), ce qu'il avait appelé une dictature éclairée.

Monsieur le Maire indique ne pas souhaiter que la France soit une dictature éclairée, mais il estime que, tant que la justice ne répondra, sur la petite délinquance, que six mois, un an, voire deux ans après sans qu'il y ait de peine effective, cela ne marchera jamais. La peine est éducative, mais seulement si elle vient tout de suite. Pour cela, il faut se demander comment déconcentrer la justice. Pour cela, il n'existe pas 36 solutions. Il s'agit qu'une personne – le maire ou un autre, qui connaît sa ville – prenne cela en charge. Il suffit d'un peu de courage. Or, peu de maires ont envie de faire cela. M. le Maire, quant à lui, ne manque pas de courage.

M. HEURFIN ne partage pas du tout les propos qui viennent d'être tenus. Pour lui, il faut plutôt donner des moyens à l'école de la République, à la justice de la République et à la police de la République. Il demande ainsi si la somme de 1,8 million d'euros que l'État « pique » à Sannois dans le cadre du CICE – pour le donner aux entreprises qui ne créent pas d'emplois et ne donnent pas d'augmentations de salaires – ne pourrait pas servir aux besoins de la magistrature, de la justice et de la police, qui demandent elles-mêmes des moyens. Il rappelle que les policiers sont actuellement en colère parce que des travaux leur sont confiés qui mériteraient d'être séparés entre la police judiciaire et celle de commissariat. Un choix politique délibéré est fait, qui consiste à préférer soutenir les milliardaires plutôt que les éléments régaliens de la République. Ce n'est pas la faute à pas de chance, ou alors si c'est le cas, ce sont des incapables et ils doivent partir. La France n'a pas besoin, comme aux États-Unis, d'avoir des shérifs locaux, chacun faisant son affaire dans sa petite ville et le Président n'ayant même pas le pouvoir d'intervenir. Ce n'est pas la solution. M. HEURFIN réitère qu'il convient de donner à la République d'avoir les moyens, justement, de répondre à la délinquance. Il juge scandaleux ce qui se passe. Pour lui, il faut prendre des mesures pour empêcher cela, mais il juge que cela arrange bien des personnes que la situation soit aussi agitée dans les quartiers.

M. le Maire ne dit pas qu'il faille des moyens supplémentaires. En effet, s'il prend l'exemple de l'école, qu'il connaît bien, il estime qu'il n'y a jamais eu autant de moyens dans l'école de la République. Pour l'école et pour la justice, il faut changer le logiciel. Tant que l'école sera sur ce logiciel égalitariste, où tout le monde est beau et gentil, où les parents font la loi et où les enseignants ont perdu tout pouvoir, les millions auront beau couler à flots, cela ne marchera jamais. Tant que le bac sera donné dans une pochette-surprise à des élèves dont les

marchera jamais. Tant que le bac sera donné dans une pochette-surprise à des élèves dont les copies affichent 40 fautes, cela ne marchera jamais. Pour M. le Maire, il serait également bon, au niveau de la justice, de changer certains logiciels.

Accord du Conseil à l'unanimité

POLE RESSOURCES – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. PORTIER

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de voter cette modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2022, suite à la création d'un service de médiation sociale dans le cadre du CLSPDR.

Accord du Conseil à l'unanimité

EMPLOI DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

=====

- | | | |
|--------------|---|---|
| N° 2022/82 à | } | |
| N° 2022/83 | } | Compte rendu des marchés publics 2022 passés par délégation de pouvoirs |
| N° 2022/85 | } | |
| N° 2022/81 | } | Contentieux Commune de Sannois C/ SNC LNC Aleph Promotion – Désignation avocat |
| N° 2022/84 | } | Demande de subvention Caf – Prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » |
| N° 2022/86 | } | Tarifcation des ateliers en lien avec la programmation culturelle |
| N° 2022/87 | } | Gratuité pour les agents de la Commune de Sannois et du centre d'action sociale de Sannois – Spectacle de lancement de la saison culturelle « Le Summer Tour » le 16 septembre 2022 |

M. le Maire observe que le contentieux avec un promoteur prouve qu'il n'est pas leur ami. Il indique avoir « presque une jouissance » à chaque fois qu'il en constate un.

Mme CHRISTIN demande si, s'agissant du contentieux, il s'agit du même avocat que pour le précédent problème immobilier et s'enquiert s'il est possible d'en savoir un peu plus.

non au rythme souhaité par les promoteurs mais à celui porté par la majorité municipale. Cette dernière n'est pas contre le développement de la ville. M. le Maire se réjouit d'ailleurs que sa majorité ait développé la ville, car avec la hausse des fluides et du point d'indice, notamment, il pense que la ville serait aujourd'hui sous tutelle et n'aurait plus qu'à confier ses clés au préfet.

M. HEURFIN demande qui, ici, est contre le développement de la ville.

M. le Maire a quelques tracs de la dernière campagne électorale où il est très clair que certains ne voulaient absolument pas de promotion.

M. HEURFIN réclame des noms.

M. le Maire n'en donne pas : il ne balance pas.

M. HEURFIN rétorque que son groupe non plus, mais qu'il ne fait pas partie de ces noms.

M. le Maire le sait et trouve sympathique que M. HEURFIN le titille ainsi. Il dit connaître des personnes qui figuraient sur les listes ne voulant pas développer les programmes immobiliers et qui se sont aperçues qu'elles avaient un grand terrain qu'elles pouvaient diviser. Elles ont donc demandé une division de terrain, qu'elles ont obtenue, puisque c'est tout à fait légal, et elles ont vendu leur terrain à des fins évidemment économiques.

M. le Maire indique qu'il profitera de l'inauguration du marché de Noël, le 16 décembre, pour faire des vœux à la population. Il n'y aura donc pas de cérémonie de vœux en janvier. Ces vœux à la population seront ponctués d'un feu d'artifice car la fête doit aussi régner à Sannois.

M. HEURFIN appelle à faire attention à la sécheresse.

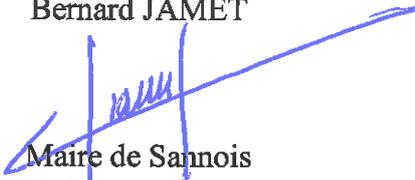
M. le Maire souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE :
JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022
À 20 H 00**

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 10.

Bernard JAMET




Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

Secrétaire de séance
Sylvie ENGUERRAND




Conseillère Municipale